



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, je soussigné donne avis public que :

Les membres du conseil municipal siégeront à 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron, à Carleton-sur-Mer, et ce, aux dates indiquées ci-dessous pour les séances ordinaires du calendrier de l'année 2020.

- Lundi 13 janvier
- Lundi 6 avril
- Lundi 6 juillet
- Lundi 5 octobre
- Lundi 3 février
- Lundi 4 mai
- Lundi 3 août
- Lundi 2 novembre
- Lundi 9 mars
- Lundi 8 juin
- Lundi 14 septembre
- Lundi 7 décembre

Antoine Audet
Directeur général et secrétaire-trésorier